Aix (13). Bendaoud frappe la vieille dame qui l'avait grondé

11/04/2012 à 13h43

"*Intolérant à la frustration*." Bendaoud Benzakour pourra difficilement soutenir le contraire, devant la présidente Marie-Pierre Fournier, lorsque celle-ci va relater les faits tels qu'ils ont été décrits, devant les enquêteurs du commissariat d'Aix, par la victime. Le 8 mars dernier, Bendaoud ne parvient pas à prendre son bus. *"Peut-être qu'il m'a pas pris, le chauffeur, parce que j'avais une canette de bière à la main…*" De rage, il lance l'objet sur un platane près de l'abribus, et le contenu va venir éclabousser Suzanne. "*Enfin, cela ne se fait pas !*" : la dame âgée de 82 ans, choquée par ce comportement, vient de se permettre d'adresser une remarque à Bendaoud. Qui voit rouge.

Selon la victime, il lui aurait donné un coup de pied à la poitrine, la faisant lourdement chuter au sol. Bendaoud repart en marchant, pour rentrer chez lui, mais il est désigné par des témoins à une patrouille de police : "*Je me suis pas enfui, je me suis dirigé vers eux pour leur expliquer*" dit-il. Suzanne, elle, est en pleurs. "*Et depuis*, dira son avocate Me Baptiste, *elle ne sort plus de chez elle tellement elle a peur de le croiser à nouveau…*" Un médecin a conclu à cinq jours d'ITT, après la chute de Suzanne. Ce qui fait réagir le prévenu : "*Ouais, mais les médecins, vous allez les voir et hop, ils vont font un papier avec huit jours d'ITT tout de suite*." Bendaoud, surtout, ajoute : "*En fait, dès que je bois, j'ai un problème*." La juge opine : "*Oui, c'est peut-être ça, le problème…*"

Poursuivi pour violences en récidive légale, Bendaoud voudrait bien sortir de prison et rentrer chez lui, mais tenant compte

des douze condamnations qui figurent déjà sur le casier du prévenu, avant tout pour des faits de violence, le procureur requiert deux ans d'emprisonnement.

Bendaoud Benzakour sera reconnu coupable et condamné à deux ans de prison dont un an avec sursis et mise à l'épreuve durant deux ans : il a obligation de suivre des soins.

La Provence

(Merci à Lilib)